

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 19 février 2024
ID : 056-265600536-20240206-D2024_003-DE

Le six février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est rassemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 1^{er} février 2024

Étaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Anne LE LAUSQUE, Anne GERMAIN, Hélène NIO, Joël AUDRAN

Absents excusés : Erwan MARTEIL, François NICOLLE

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2024-003 - DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Exposé :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, a lieu un débat au conseil d'administration du CCAS sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est une formalité substantielle de la procédure budgétaire. Il a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire sera transmis au Préfet du Morbihan.

Présentation du rapport joint en annexe.

Décision :

Le Conseil d'Administration prend acte des orientations budgétaires 2024 et du rapport joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 6 février 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT

La secrétaire.

